



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT PROROGATION DE DECLARATION PREALABLE
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES**

Demande déposée le :	24/08/2020	N° DP 974 406 17 G0053	
Demande complétée le :	24/08/2020	Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²):	
Par :	Madame LEFEVRE-ANDOCHE Joëlle	Existante :	0
Demeurant à :		Démolie :	0
Représenté(e) par :		Créée :	0
Sur un terrain sis à :	24 RUE MARCELLY ROBERT 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AI 820	Totale :	0
Nature des travaux :	Division	Si dossier modificatif, surface antérieure :	/
Destination de la construction :			
Sous-destination de la construction :			
Nombre de logement(s) :			

Le Maire,

Vu l'autorisation susvisée dont l'arrêté porte le numéro 47 DP 2017.

Vu la demande de prorogation de la déclaration préalable susvisée déposée en date du 24/08/2020,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 424-21 à R 424-23.

A R R E T E**Article 1:** La demande de prorogation de Déclaration préalable susvisée est **ACCORDÉE**.**Article 2:** La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale et pour une durée d'un an.

L'adjoint délégué à l'urbanisme,

François FRUTEAU de LACLOS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Attention
Contentieux

L'autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200922-00285-2020-AR
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Arrêté N° 00285-2020
Date: 22/09/2020